

La sécurité est-elle encore un bien collectif ?

■ La sécurité est-elle encore un bien collectif ? La question peut paraître cynique, à l'heure où l'Organisation des Nations unies célèbre le cinquantième anniversaire de l'initiative de Lester B. Pearson qui fut à l'origine des Casques bleus : dans le contexte d'extrême tension internationale généré par la crise de Suez en 1956, et pour la première fois de son histoire, la communauté des États se dotait de mécanismes destinés à garantir effectivement la sécurité de tous par tous. Pourtant, la constitution d'un comité d'état-major, responsable de la direction stratégique de toutes les forces armées mises à la disposition du Conseil de sécurité, n'a jamais vu le jour : son absence a été suppléée par des mécanismes informels qui révèlent la volonté des États de garder le contrôle de leurs moyens militaires. Les difficultés rencontrées

cette année encore par les Nations unies dans la mobilisation des contingents nécessaires au renforcement de la FINUL ont illustré les réticences des États. Dans un contexte de réduction générale des budgets et des effectifs de la défense, la sécurité collective semble devenir matière à arbitrage. Et, dans le souvenir de la Somalie, du massacre de Srebrenica et du génocide rwandais, on se prend à douter de l'efficacité des opérations de paix. Les riches débats qui ont rythmé l'année 2006 au Canada portent la marque

de ces hésitations : les opérations de maintien de la paix ne semblent plus réellement constitutives de la culture stratégique d'un pays qui a pourtant longtemps fondé son identité internationale sur l'engagement aux côtés des Nations unies. La substitution des Casques bleus par les services de sociétés militaires privées serait-elle, en dernière analyse, la solution ? Doit-on pour autant s'interdire de penser la sécurité comme un droit opposable, auquel chacun peut prétendre ? ■

Dans le souvenir de la Somalie, du massacre de Srebrenica et du génocide rwandais, on se prend à douter de l'efficacité des opérations de paix.



Du maintien de la paix à la guerre contre la terreur : le Canada et la guerre en Afghanistan

Justin Massie

L'année 2006 a été marquée au Canada par une prise de conscience collective à l'égard du nouveau rôle joué par les forces militaires sur la scène internationale. Au cours de cette année, près de trois fois plus de militaires canadiens ont perdu la vie à Kandahar qu'au cours des interventions des Nations unies en Somalie et en ex-Yougoslavie réunies. À partir du printemps 2006, c'est-à-dire au moment où les forces canadiennes subissaient de plus en plus de pertes, le soutien populaire à la mission en Afghanistan chuta drastiquement, atteignant son plus bas niveau en novembre, avec seulement 44 % de Canadiens (et 22 % des Québécois) en faveur de la participation de leur pays à la guerre en Afghanistan. Le gouvernement conservateur de Stephen Harper fut accusé de suivre obstinément George W. Bush dans sa guerre contre le terrorisme et ce, au détriment des efforts d'aide au développement et

EN EFFET, COMMENT
PEUT-ON QUALIFIER
DE « PACIFIQUE » UN
PAYS QUI A PARTICIPÉ À
QUATRE GUERRES DEPUIS
LA SECONDE GUERRE
MONDIALE ?

de reconstruction du pays dévasté par des décennies de conflit qu'est l'Afghanistan. À la Chambre des communes, tous les partis d'opposition ont réclamé soit une réorientation fondamentale de la mission canadienne, soit le rapatriement immédiat des Forces canadiennes de ce théâtre d'opération, et ce malgré l'engagement du gouvernement d'y demeurer au moins jusqu'en février 2009.

Pourquoi un tel revirement de situation? Après tout, la décision de participer à la coalition de volontaires dirigée par les États-Unis en Afghanistan (opération Liberté immuable) fut prise par le gouvernement libéral de Paul Martin à l'automne 2005. Qui plus est, des soldats canadiens traquent et éliminent des « terroristes » en Afghanistan depuis 2001. Ce n'est toutefois qu'avec l'arrivée au pays des cercueils des militaires canadiens tombés au combat que les médias ont progressivement mis l'accent sur la nature belliqueuse de la mission canadienne. Ainsi on dénonça le fait que le Canada participe à une guerre de contre-insurrection contre les Talibans, et non pas à une opération de paix sous l'égide des Nations unies. Le « pacifisme » traditionnel du Canada fut, selon plusieurs observateurs, mis à mal. ▶▶▶



L'auteur est chercheur associé à la chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes et candidat au doctorat en études politiques à Queen's University.

►►► En effet, comment peut-on qualifier de « pacifique » un pays qui a participé à quatre guerres depuis la Seconde Guerre mondiale (Corée, golfe Persique, Kosovo et Afghanistan)? La réponse à cette question touche à l'un des particularismes les plus importants de la culture stratégique canadienne. Bien qu'il ait participé aux interventions militaires américaines en Haïti et en Somalie, et en dépit de sa contribution à près d'une dizaine d'opérations de l'OTAN et de l'ONU au cours des années 1990, les Canadiens perçoivent toujours leur pays comme un gardien de la paix internationale.

Il s'agit d'un symbole, fortement ancré dans la psyché nationale, qui veut que le rôle principal des Forces canadiennes soit d'intervenir de manière non-agressive afin d'apporter la paix dans une région ou un pays ravagé par une guerre civile, un génocide, ou toute autre forme de péril humanitaire. Loin d'être représentatif de la réalité, le mythe entourant le Canada en matière de maintien de la paix tire ses origines de la crise de Suez de 1956, et plus particulièrement de l'obtention par Lester B. Pearson du prix Nobel de la paix l'année suivante. Cette reconnaissance internationale contribua considérablement à l'internationalisation par les Canadiens d'un rôle de médiateur pour leurs forces armées.

Entretenu systématiquement par tous les gouvernements canadiens depuis les années 1960, et ce en dépit de l'évolution de la nature des opérations militaires canadiennes, le symbole de gardien de la paix représente une source de fierté et de prestige national. Au moins deux raisons expliquent ce phénomène. D'une part, il s'agit d'un rôle qui fait consensus parmi les deux principales communautés linguistiques canadiennes, anglophones et francophones. Ceci est particulièrement significatif du fait que les Québécois, à majorité francophones, ont souvent exprimé des réticences particulières aux interventions

militaires canadiennes, de la guerre des Boers (1899-1902) à la guerre dans le golfe Persique (1990-1991), en passant par les deux crises de la conscription (1917 et 1944). Le rôle de maintien de la paix a ainsi servi à préserver, voire à stimuler l'unité nationale canadienne. D'autre part, et toujours d'ordre identitaire, le symbole de gardien de la paix a permis au Canada de s'approprié un rôle distinct sur la scène internationale, particulièrement vis-à-vis des États-Unis. L'une des pires accusations dont peut être taxé un Premier ministre canadien en matière de politique étrangère est effectivement celle de suivre le voisin américain. En justifiant les interventions militaires du Canada par l'entremise du symbole de gardien de la paix, malgré l'évolution significative de ceux-ci aux cours des années 1990, les gouvernements canadiens ont certes solidifié l'identité internationale du pays, mais au détriment, toutefois, d'une compréhension éclairée des comportements stratégiques canadiens.

Au printemps 2006 donc, et tout au cours de l'année, une confusion a pu être observée parmi la population canadienne et les médias quant au « nouveau » rôle des Forces canadiennes à l'étranger. À un moment où l'anti-américanisme, ou plus exactement un désaveu de la politique étrangère américaine est notable chez une majorité de Canadiens – et surtout parmi les Québécois –, la participation canadienne à la guerre contre la terreur en Afghanistan est perçue comme contraire au rôle qu'a, et devrait, poursuivre le Canada sur la scène internationale. L'année 2006 aura dès lors été celle d'une prise de conscience collective du schisme existant entre la réalité stratégique et la rhétorique politique. ■

LE SYMBOLE DE
GARDIEN DE LA PAIX A
PERMIS AU CANADA DE
S'APPROPRIER UN RÔLE
DISTINCT SUR LA SCÈNE
INTERNATIONALE,

Le nouvel interventionnisme des Nations unies : quelques considérations intempestives à propos du Liban

Jean-Paul Hanon

Le « nouvel interventionnisme » de l'ONU, théorisé au début des années 1990, s'articule, si l'on veut être bref, autour d'un concept-clé : celui de la responsabilité de protéger les populations civiles, et d'une capacité : celle de conduire des opérations humanitaires qui puissent juguler les tentatives guerrières des belligérants, tout en s'affranchissant des logiques nationales ou intergouvernementales des pays contributeurs.

Ce mode de gestion complexe du conflit, par ailleurs séduisant, qui ferait de l'ONU un acteur sinon libéré du moins décomplexé, passant outre les hiérarchies et les rapports de force historiques, a trouvé avec l'extension du mandat de la FINUL quelques adversaires à la mesure de son ambition. L'ONU doit en effet déminer en permanence trois champs bien distincts et recouvrant pourtant le même espace : celui des arrières-

pensées des pays potentiellement contributeurs, celui de l'application sur le terrain de ses résolutions, celui enfin de la réconciliation, objectif ultime de toute opération humanitaire.

Le nouveau mandat confié à la FINUL est un puissant révélateur des inhibitions qui affectent désormais les pays contributeurs, au premier rang desquels les pays européens. En effet, endosser la responsabilité politique et morale d'un engagement au Liban, suppose d'abord que l'on distingue nettement ce qui relève du

politico-militaire et ce qui est du domaine de l'humanitaire. Les deux notions répondent à des finalités différentes et surtout les modalités pratiques de l'intervention militaire sont de nature opposée. Aucun emploi de la force n'est possible dans une mission humanitaire alors que celui-ci peut s'imposer dans le maintien de la

paix. Tout pays sollicité par l'ONU ne pourra que constater le remarquable mélange des genres qui imprègnent les différentes résolutions de l'Organisation concernant le Liban, et ce, depuis les résolutions 425 et 426 de 1978 dont les contenus sont, sans surprise, repris par la résolution 1701 de 2006. Force est de constater que sur ►►►

LE NOUVEAU
MANDAT CONFIE À
LA FINUL EST UN
PUISSANT RÉVÉLATEUR
DES INHIBITIONS
QUI AFFECTENT
DÉSORMAIS LES PAYS
CONTRIBUTEURS.

Enseignant-chercheur détaché au Centre de recherches des écoles de Coëtquidan (CREC), maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris dans le cadre du Master « Carrières internationales », il est membre de l'équipe française pour les projets ELISE/WP6 (European Liberty and Security) et CHALLENGE/WP4, mis en place et financés par la Commission européenne.

►►► cette longue période, c'est bien au nom de l'humanitaire que l'on a euphémisé et même le plus souvent annihilé les réponses militaires aux actes caractérisés de violation de ces résolutions. Sur le long terme, ces actes sont devenus la norme au point qu'ils ont pu décrédibiliser le sens même de l'engagement humanitaire et de l'efficacité militaire. C'est à cette intersection toujours mal négociée du politico-militaire et de l'humanitaire qu'il faut comprendre l'absence des pays de l'UE parmi les dix premiers contributeurs militaires de l'ONU ou leur propension à s'engager sous son mandat mais sans son drapeau.

Il n'entre pas dans une contribution aussi courte de traiter de façon détaillée des modalités d'application sur le terrain des résolutions votées. Ce qui étonne cependant dans le cas du Liban, c'est le peu d'attention apportée aux leçons tirées des déploiements militaires successifs dans ce pays : aucune structure de veille, d'analyse et donc de prévention de crises qui soit parvenue à comprendre l'exaspération des populations et leur fragmentation croissante, aucune évaluation du nouveau potentiel militaire du Hezbollah, aucune conscience du sentiment d'impuissance qui affecte l'éthos de tout soldat lorsque cette impuissance est délibérément provoquée, aucune compréhension de la relation, simple, à établir entre le nombre de

“ Le mandat « prorogé » de la FINUL est le témoin malheureux d'une gouvernance qui, là comme ailleurs, ne peut se contenter de codes de conduite améliorés au gré des impuissances. »



soldats à mobiliser et l'aire géographique réelle du déploiement. À cet égard, on aurait pu penser que le Kosovo aurait une fois pour toutes démontré que le « surdéploiement militaire et policier » est à la fois difficile à gérer, coûteux, contreproductif et qu'il pénalise les autres théâtres de crise. C'est de cette absence de réflexion stratégique que proviennent l'incapacité à anticiper et l'usage insatisfaisant de la force, militaire ou autre.

Toute opération humanitaire ou de maintien de la paix, au-delà de l'urgence et de son caractère réactif, a pour implicite la réconciliation même lointaine des opposants. Idée à la fois admirable, optimiste et déstabilisante, car elle suppose que l'on demande de pardonner au nom d'une démocratie qui ferait consensus. Voilà qui questionne de manière plus fondamentale ce nouvel interventionnisme onusien, mode amélioré de gestion des conflits complexes, qui tente de concilier autonomie de décision et fonctionnement négocié auprès des pays contributeurs et des belligérants. Il n'est pas sûr que gouvernance, démocratie et réconciliation se satisfassent d'une approche aussi systémique et aléatoire. Il n'est

pas sûr, à l'aune de l'expérience libanaise, que la nouvelle approche de l'ONU, si louable soit-elle, ne confonde pas les moments de son action. C'est en aval puis en amont du conflit que la réflexion doit s'établir : en aval pour comprendre les difficultés de la réconciliation, ou, pour le moins, du « vivre ensemble ». Ce qui oblige à repenser les modes concrets de l'intervention au sens large. En amont, parce que ces mêmes difficultés imposent des systèmes de neutralisation du conflit qui privilégient l'anticipation et la prévention et donc une autre organisation des forces.

Le mandat « prorogé » de la FINUL est le témoin malheureux d'une gouvernance qui, là comme ailleurs, ne peut se contenter de codes de conduite améliorés au gré des impuissances. ■

